



Droit des biens aux enfants avant remariage

Par **guilhem34**, le **19/09/2011 à 10:05**

Bonjour,
Mon père a acheté une maison il y a une 10aine d'années à son nom (il était divorcé avec ma mère). Aujourd'hui il veut la vendre, il veut se remarier et racheter une maison avec sa future épouse.
Questions: Ai-je le droit de m'opposer à la vente de cette maison?
Avons-nous le droit, ma sœur et moi, à une part des revenus de la vente ou bien peut-il, comme il le prétend, "faire ce qu'il veut de son argent et de sa maison"?
Je vous remercie de bien vouloir me répondre. J'aimerais, si possible, avoir la référence du code civil qui concerne mes questions et qui vous permet de me répondre.
Merci.

Par **mimi493**, le **19/09/2011 à 12:14**

[citation]Ai-je le droit de m'opposer à la vente de cette maison?[/citation] évidemment que non
[citation]Avons-nous le droit, ma sœur et moi, à une part des revenus de la vente ou bien peut-il, comme il le prétend, "faire ce qu'il veut de son argent et de sa maison"? [/citation] il fait ce qu'il veut. La référence légale est simplement le droit de faire ce qu'on veut de son argent, il ne vous doit rien

Par **guilhem34**, le **20/09/2011 à 08:49**

merci, au moins c'est clair.
pourrais-tu me dire sur quel article de la loi tu te bases STP?

Par **mimi493**, le **20/09/2011** à **14:17**

Mais il n'y en a pas, c'est un principe fondamental de base. Il faudrait une loi spécifique qui lui interdise de faire ce qu'il veut de ses biens de son vivant (tout ce qui n'est pas interdit, est autorisé).